



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE TARN ET GARONNE
5-7 Allée de Mortarieu, 82000 Montauban

Délégations spéciales de signature pour le pôle gestion publique

L'Administratrice générale des Finances publiques, Directrice départementale des Finances publiques de Tarn-et-Garonne,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale des Finances publiques de Tarn et Garonne ;

Vu le décret du 3 août 2010 portant nomination de Madame Ghislaine VEYSSIER, Administratrice générale des Finances publiques en qualité de Directrice départementale des Finances publiques de Tarn-et-Garonne ;

Vu la décision du Directeur général des Finances publiques en date du 26 novembre 2010 fixant au 17 décembre 2010 la date d'installation de Madame Ghislaine VEYSSIER dans les fonctions de Directrice départementale des Finances publiques de Tarn-et-Garonne ;

Arrête :

Article 1er : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la division collectivités locales – mission économique :

Monsieur Michel DEDIEU, inspecteur divisionnaire, chargé du secteur public local et de l'action économique à l'effet de certifier et de signer tous les actes et documents relevant de l'exercice des missions de sa division, ainsi que ceux afférents à la division Etat, en cas d'absence du chef de division titulaire, Monsieur Michel ADAM, inspecteur divisionnaire.

Conseil fiscal aux collectivités locales

Madame Patricia PERROTEAU, inspectrice, responsable du pôle de fiscalité directe locale, à l'effet de signer :

- les bordereaux de transmission des documents relevant de la fiscalité directe locale aux comptables, au préfet et aux ordonnateurs.

Monsieur Rémy BAUX, inspecteur, et Madame Stéphanie ROUILLAC, contrôleur principal, reçoivent semblable délégation.

Affaires économiques

Madame Jocelyne GERMANY, inspectrice, chargée de mission, service « action économique » à l'effet de signer pour ses seules missions :

- les demandes de renseignements relatives aux avis en matière d'action économique,
- les bordereaux d'envoi des correspondances-type relatives aux avis en matière d'action économique,
- les enquêtes sur la situation fiscale et sociale des particuliers,
- les lettres-types n'ayant ni le caractère de pièce justificative, ni de valeur comptable,
- les notes de documentation destinées au réseau,
- les bordereaux d'envoi et accusé de réception relatifs à ses missions,
- les demandes de renseignements aux professions juridiques dans le cadre de ses missions.

Secteur public local

Madame Marie-Christine MUNIZ, inspectrice, chef de service « collectivités et établissements publics locaux » à l'effet de signer :

- les réponses aux avis sollicités dans le cadre du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire,
- les comptes de gestion,
- les lettres de premier rappel concernant l'envoi des comptes de gestion et les réponses aux observations sur les comptes de gestion,
- les lettres types n'ayant ni le caractère de pièce justificative, ni de valeur comptable,
- les bordereaux d'envoi et accusé de réception relatifs au fonctionnement de son service.

Madame Claudie ROQUES, contrôleur principal, Madame Catherine MARTINS, contrôleur principal, à l'effet de signer pour leur seul service :

- les demandes de renseignements relatives aux avis sollicités par l'autorité de tutelle,
- les bordereaux d'envoi à destination des trésoreries.

Modernisation – Dématérialisation

Monsieur Rémy BAUX, inspecteur, chargé de mission « dématérialisation-monétique auprès des collectivités et établissements publics locaux », à l'effet de signer pour ses seules missions :

- les notes de documentation destinées au réseau,
- les lettres-type n'ayant ni le caractère de pièces justificatives, ni de valeur comptable,
- les bordereaux d'envoi et les accusés de réception relatifs au fonctionnement de ses missions,
- les documents du service collectivités et établissements publics locaux.

Fiabilisation des comptes

Monsieur Sébastien FERRO, inspecteur, chargé de mission « fiabilisation des comptes auprès des collectivités et établissements publics locaux », à l'effet de signer pour ses seules missions :

- les notes de documentation destinées au réseau,
- les lettres-type n'ayant ni le caractère de pièces justificatives, ni de valeur comptable,
- les bordereaux d'envoi et les accusés de réception relatifs au fonctionnement de ses missions.

2. Pour la division Etat :

Monsieur Michel ADAM, inspecteur divisionnaire, chargé de la division Etat à l'effet de signer et de certifier tous les actes et documents relevant de l'exercice des missions de sa division, ainsi que ceux afférents à la division secteur public local, en cas d'absence du chef de division titulaire, Monsieur Michel DEDIEU, inspecteur divisionnaire.

Comptabilité de l'Etat - comptabilité auxiliaire du recouvrement - produits divers - dépenses sans ordonnancement préalables

Monsieur Francis BALLESTRAZZI, inspecteur, chef de service « comptabilité, dépenses de l'Etat, produits divers » à effet de signer :

- les procès-verbaux de destruction des valeurs,
- les bordereaux après validation des non-valeurs amendes (état AMD 4340),
- le R204,
- les saisies à tiers détenteur et les mainlevées des STD en matière de produits divers.

Monsieur Francis BALLESTRAZZI, inspecteur, chef du service « comptabilité, dépense de l'Etat, produits divers », à l'effet de signer :

- toutes les opérations relatives au fonctionnement du compte courant du Trésor à la Banque de France et du compte chèque postal,
- les déclarations de recettes,
- les P1D et P1E,
- les bordereaux de dépôts des régisseurs,
- les bordereaux d'envoi des valeurs inactives aux postes comptables,
- des bordereaux et tickets de remise à la Banque de France,
- des certificats de restitution,
- le visa des journaux à souches,
- le visa des documents comptables ne faisant apparaître aucune discordance,
- la validation des virements de gros montants ou à l'étranger,
- les chèques sur le Trésor, ordres de virement, ordres de paiement avec un plafond de 3000€,
- les lettres type n'ayant ni le caractère de pièce justificative, ni de valeur comptable,
- les bordereaux d'envoi et accusés de réception relatifs au fonctionnement de son service,
- les demandes de renseignements,
- les derniers avis avant poursuites en matière de produits divers,
- les commandements relatifs aux titres de perception,
- les bordereaux de production de créances dans le cadre des procédures collectives,
- les délais produits divers, pour les créances inférieures à 3000 euros et les délais inférieurs à 12 mois,
- les états annuels des certificats NOTI2 délivrés aux entreprises dans le cadre des marchés publics.

Monsieur Jean-Luc PINOT, contrôleur principal, Mesdames Catherine RABES, Laurence PERRIER, Nicole LOMBARDO, contrôleurs, Madame Evelyne PAULET et Monsieur Jean-Marc REVELLAT, contrôleurs principaux, reçoivent semblable délégation.

Dans le cadre de la caisse, Madame Jocelyne DURAND, agent d'administration, à l'effet de signer :

- Les P1D et P1E,
- Les déclarations de recettes,
- Les bordereaux de dépôts des régisseurs,
- Les bordereaux d'envoi des valeurs inactives aux postes comptables.

Dépôts et services financiers – Caisse des dépôts

Madame Elsa BERGÉ, inspectrice, chef du service « dépôts et services financiers », à l'effet de signer pour son seul service :

- les ouvertures, modifications et clôtures de compte de dépôts et des opérations de placement,
- les documents relatifs à la Caisse des Dépôts et consignations,
- les récépissés, les déclarations de recettes, les reconnaissances de dépôts de fonds et de valeurs, les reçus de dépôt,
- les chèques de banque et chèques certifiés,

- les bordereaux d'envoi et accusé de réception des valeurs,
- les bordereaux de remboursements et les documents relatifs à la gestion des titres et des valeurs,
- la situation définitive des souscriptions reçues à l'emprunt,
- tous documents ou courriers de gestion bancaire courante ne présentant pas de caractère sensible,
- les déclarations et demandes d'informations auprès du service TRACFIN.

Madame Françoise PLEWA, contrôleur, reçoit semblable délégation.

3. Pour la division domaines :

Madame Bernadette HAMONET, Inspectrice principale, chef de la division Domaines, à l'effet de certifier et de signer tous les actes et documents relevant de l'exercice des missions de sa division.

Madame Martine GASTON et Madame Muriel BAUX-NOAILLES, inspectrices, évaluatrices, et Monsieur Michel MENGUÉ, inspecteur, évaluateur, à l'effet de signer pour leur seul service :

- tous les documents émanant du service France Domaine, sans contrevenir aux délégations spécifiques prises en matière domaniale,
- les bordereaux d'envoi et bordereaux de transmission.

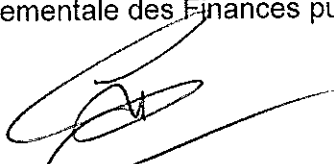
En cas d'absence ou d'empêchement, ces documents seront signés par Madame Anne-Marie LISSARE, contrôleur principal, pour la seule cellule Gestion Domaniale.

Madame Anne-Marie LISSARE, contrôleur principal, à l'effet de signer pour ses seules missions :

- les demandes de renseignements,
- les bordereaux d'envoi.

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

A Montauban, le 1^{er} septembre 2015
 L'Administratrice générale des Finances publiques
 Directrice départementale des Finances publiques



Ghislaine VEYSSIER